



MAIRIE
DE
SAINT-ESTÈVE-JANSON
13610

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	Date de publication	Nombre de conseillers
03/02/2023	03/02/2023	En exercice 10
		Présents 7
		Votants 8

L'an deux mille vingt-trois et le 9 février à 18h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, en la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Martine CESARI, Maire de la commune.

Étaient présents : Madame Martine CESARI, Maire, et Mesdames et Messieurs Sandrine DURAN, Jean-Claude FARADIAN, Christian FONTANA, Sophie JARDINOT, Olivier LEMOINE, Xavier LUCIANI.

Étaient excusés : Véronique LE GUILLOUX, Jean-Marc LEGROS

Avaient donné pouvoir : Véronique LE GUILLOUX à Martine CESARI

Étaient absents non-excusés : Madame Fabienne QUIÉVREUX

Parmi les membres présents, Madame Sophie JARDINOT est désignée secrétaire de séance.

02-2023-05 - Finances-Rénovation du parc d'éclairage public ancien - Élaboration du projet et plan de financement

Vu la nécessité de remplacer l'éclairage public vieillissant, le CEREMA a été mandaté afin de réaliser un diagnostic complet.

Suite aux conclusions du diagnostic et à l'établissement du Schéma Directeur d'Éclairage, le Cerema a établi un projet de Schéma Directeur de Rénovation permettant d'évaluer la quantification des rénovations à engager avec le calcul d'un potentiel d'économies d'énergie en fonction des investissements à réaliser par la commune. Ce Schéma Directeur est aussi un outil d'aide à la décision dans le choix ultérieur du vecteur juridique du marché de rénovation (marché travaux/Marché à performance...).

Ce programme de rénovation ambitieux (investissement de l'ordre de 100 000 € lors de la réalisation du diagnostic en avril 2022) s'appuie sur un objectif 100 % LED et une sobriété lumineuse affirmée par la commune qui sera concrétisée à l'issue des rénovations avec le remplacement de l'ensemble des luminaires anciens, énergivores et à fort potentiel de pollution lumineuse.

Ce programme permet d'ambitionner une **réduction des consommations d'énergie de près de 67%** et des économies d'exploitation de l'éclairage public de plus de **17 000 € par an**, soit un **temps de retour inférieur à 6 ans**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- de valider le projet, ainsi que le chiffrage financier tel que présenté en annexe
- d'arrêter le plan de financement ci-dessous :

	Entité	Taux sollicité	Montant
Montant prévisionnel de l'opération			150 000.00€
Aide aux équipements pour la sécurité publique	CD 13	70%	105 000.00€
Fonds vert	État	10%	15 000.00€
Autofinancement	Commune	20%	30 000.00€

- autorise Madame le Maire à effectuer les demandes de subventions telles que présentées ci-dessus.

Madame le Maire,

Martine CESARI.

Le Secrétaire de séance,



Sophie JARDINOT.

Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu :

- de sa transmission en Sous-Préfecture le 22/02/2023
- et de sa publication le 27/02/2023

Madame le Maire,

Martine CESARI.